

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Investir dans un avenir meilleur : l'éducation supérieure et le Canada de l'après-COVID

Mars 2021

Une note de breffage de la SRC

L'éducation postsecondaire (EP) est un élément capital de la société civile et de toute économie moderne. Un large accès à l'EP favorise la mobilité socioéconomique et la cohésion sociale, améliore les résultats de santé et contribue au développement et au maintien d'une main-d'œuvre hautement spécialisée. L'EP procure des avantages à la population, non seulement en améliorant son bien-être et en soutenant sa prospérité économique, mais aussi en réduisant le coût des soins de santé et des services sociaux. Le Canada dépend fortement par ailleurs du secteur de l'EP pour la recherche.

Au cours de la pandémie de la COVID-19 et malgré toutes les perturbations qu'elle a causées, le secteur de l'EP a continué d'assurer des services d'éducation, a mené des recherches pour soutenir la réponse à la pandémie et d'autres secteurs essentiels, et a fourni des experts pour d'innombrables tables rondes scientifiques, groupes de travail et comités indispensables aux processus décisionnels de la santé publique et des gouvernements. Bien que nous saluions le travail et l'engagement formidables des enseignants-chercheurs, du personnel administratif et de soutien ainsi que des étudiants, nous devons aussi reconnaître que les efforts de lutte contre la pandémie ont surchargé des ressources et un personnel qui étaient déjà à la limite de leurs capacités avant la COVID-19. Le coût de ces efforts ne peut être ignoré. Il est d'une importance cruciale que nous soutenions le rétablissement du secteur de l'EP afin qu'il continue de contribuer à la relance du pays après la pandémie, préserve la position du Canada dans le monde sur les plans de la recherche et de l'éducation internationale et continue de promouvoir les intérêts du pays dans des secteurs essentiels comme les changements climatiques, la réconciliation et la littératie informationnelle.

Les mesures positives apportées dans les collèges et les universités ont, ces dernières années, été le résultat de l'engagement renouvelé du gouvernement fédéral à investir dans la recherche : depuis l'*Examen du soutien fédéral aux sciences* à l'augmentation des subventions accordées, en passant par le nouveau programme Dimensions, l'écosystème de la recherche a profité des mesures basées sur des données probantes qui ont été prises pour promouvoir une excellence inclusive dans le système d'éducation supérieure canadien. Mais depuis approximativement deux décennies, la préoccupation la plus pressante du secteur est la diminution du financement public des collèges et des universités : une part de plus en plus faible des enseignants-chercheurs détiennent des postes à temps plein permanents bénéficiant d'un soutien adéquat à l'enseignement et à la recherche; l'autonomie des établissements et l'intégrité universitaire qu'elle est censée renforcer sont aujourd'hui plus vulnérables aux intérêts politiques et à ceux des donateurs; plusieurs universités et collèges dépendent désormais du marché volatil de l'éducation internationale pour combler en partie le manque de financement; et trop d'étudiants sont accablés, voire exclus, par les droits de scolarité élevés et par le manque de soutien scolaire, technologique et en santé

mentale dont ils ont besoin pour exceller. La pandémie n'a pas fissuré le secteur de l'EP – elle a mis en évidence et aggravé des failles qui existaient déjà.

Ce document est subdivisé en sections qui reflètent ces pressions exercées sur le secteur de l'EP. L'une des préoccupations générales que ce rapport aborde est la façon dont les engagements sectoriels et gouvernementaux envers l'équité, l'inclusion et la réconciliation sont continuellement sapés par la diminution du financement public et ses conséquences. L'insuffisance de l'investissement public mine la capacité du secteur de l'EP à soutenir les aspirations économiques, politiques et sociales du Canada.

La pandémie de la COVID-19 menace d'éroder encore plus la capacité du secteur à exceller en recherche et à offrir une éducation accessible et, par conséquent, à procurer les nombreuses retombées publiques qui sont si nécessaires pour soutenir notre rétablissement collectif. Les recommandations fournies dans ce rapport sont guidées par un seul objectif : faire du secteur de l'éducation postsecondaire un partenaire plus apte à soutenir la construction d'un avenir plus équitable, durable et fondé sur des données probantes pour le Canada, pendant la pandémie de la COVID-19 et subséquemment.

Nos recommandations reposent sur les principes fondamentaux suivants :

1. *But* L'éducation supérieure nous offre le moyen de nous épanouir collectivement : elle préserve et fait avancer les connaissances par la recherche, la création de savoirs et le soutien à l'élaboration des politiques; elle aide les étudiants à développer leurs intérêts, leurs compétences, leur expertise et leur capacité à contribuer et à réfléchir à la société civile; elle améliore l'inclusion sociale et les résultats de santé, entre autres avantages sociétaux; et elle renforce les liens entre le Canada et le reste du monde.

2. *Examen par des experts* Le secteur de l'EP mise sur la supervision d'experts, réalisée périodiquement au moyen d'examens et d'évaluations de pairs indépendants, en particulier des programmes de recherche et d'études, ainsi que sur une supervision fournie par les membres des établissements eux-mêmes pour garantir l'intégrité et la qualité des programmes d'études, une véritable inclusion et le caractère éthique de la recherche.

3. *Liberté de questionner* La liberté académique est essentielle au plein exercice de la capacité de chaque chercheur d'effectuer des recherches, d'explorer et d'évaluer, y compris en participant à des examens de pairs et à la supervision d'activités d'érudition, que ce soit au sein de sociétés savantes, d'établissements postsecondaires ou du gouvernement. Cette liberté vient avec la responsabilité de faire preuve de rigueur et d'intervenir dans les débats entre collègues. Les débats vigoureux font autant partie du monde de l'éducation supérieure et de la recherche que de celui des institutions démocratiques.

4. *Indépendance des établissements* L'autonomie des établissements est essentielle pour promouvoir la diversité dans le secteur et faire en sorte que tout le spectre possible des avenues d'enseignement et de recherche au Canada puisse prospérer, ainsi que pour préserver les institutions des intérêts étroits et à court terme. L'autonomie des établissements doit s'appuyer sur la liberté académique et la gouvernance collégiale et être animée par ces deux principes qui, ensemble, permettent d'assurer un bon niveau de rendement et une supervision d'experts robuste au sein des établissements.

5. *Responsabilités partagées* Chaque établissement s'appuie de multiples façons sur l'ensemble du système, y compris en obtenant les services de pairs examinateurs d'autres établissements, en participant à des partenariats de recherche interétablissements et en accompagnant les étudiants du premier cycle et des cycles supérieurs. La rareté des ressources peut favoriser la concurrence, mais tous les établissements partagent la responsabilité de contribuer au succès et à la qualité de l'ensemble du secteur et d'en tirer profit.

6. *Transformation* Les programmes d'études sont continuellement revus pour s'assurer qu'ils restent conformes à l'état actuel des connaissances et sont examinés pour soutenir ce renouvellement. Pour que ces programmes restent actuels en ce siècle, il faut reconnaître franchement l'histoire des biais et des iniquités structurels et culturels qui ont caractérisé notre société et le secteur de l'EP. La réconciliation, l'équité intergénérationnelle, la diversité, la justice sociale et l'internationalisation collaborative sont essentielles à l'actualité des programmes d'EP et pour que le secteur s'acquitte de sa responsabilité de maintenir des normes élevées de respect, d'équité et de sensibilisation et qu'il serve de modèle à ces égards.

Recommandations

1. *Nous recommandons, dans un premier temps, que les gouvernements provinciaux et fédéral travaillent ensemble au cours des prochains mois en vue d'accroître le financement de base des universités et des collèges à compter de l'année scolaire 2021-2022, afin de soutenir i) une amélioration importante du ratio étudiants-enseignants permanents à temps plein, ii) et un gel ou une réduction des droits de scolarité. Cette augmentation du financement de base devrait servir d'assise à la planification à long terme d'une stabilisation à un niveau plus élevé du financement de base du secteur qui permettrait de soutenir un personnel universitaire suffisant et d'améliorer l'accessibilité à l'EP.*

2. *Nous recommandons que les gouvernements travaillent avec les établissements d'EP et les communautés autochtones en vue i) d'établir et de maintenir des voies d'études postsecondaires pour les Autochtones; ii) de faciliter l'établissement de programmes de recherche qui abordent les peuples autochtones, leurs expériences et les sujets connexes de façon appropriée et éthique; et iii) de soutenir l'élaboration de recherches et d'études dirigées par des Autochtones par le recrutement d'étudiants et de chercheurs autochtones ainsi que par un soutien financier et institutionnel adéquat.*

3. *Nous recommandons que le gouvernement fédéral établisse des examens quinquennaux réguliers permettant d'évaluer les progrès réalisés relativement aux suites données aux préoccupations soulevées par l'Examen du soutien fédéral aux sciences et l'initiative Dimensions, ainsi qu'à la réconciliation au sein du secteur de l'EP. Ces examens devraient être menés par des comités comprenant des professeurs-chercheurs pertinents de divers collèges et universités, qui devraient avoir l'autorité nécessaire pour faire des recommandations. Leurs constatations et leurs recommandations devraient être rendues publiques.*

4. *Nous recommandons que les ministères fédéraux pertinents (dont Affaires mondiales Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, et Innovation, Sciences et Développement économique Canada), en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement, forment un comité d'experts qui aurait comme mandat d'élaborer un plan unifié qui soutiendrait les programmes de recherche et de bourses dans l'établissement d'un environnement plus viable, équitable et*

collaboratif d'internationalisation de l'EP, englobant notamment des politiques d'immigration qui favorisent les liens entre les étudiants et les chercheurs canadiens et étrangers.

5. Nous recommandons que tous les établissements d'EP s'engagent, une première fois ou à nouveau, à protéger et à promouvoir le droit de tous leurs enseignants et chercheurs, quelle que soit leur catégorie d'emploi, à la liberté académique lorsqu'ils s'acquittent de leurs responsabilités (enseignement, recherche, gouvernance collégiale, services à la communauté) et qu'ils expriment leur point de vue sur les politiques et les mesures de leur établissement ainsi que sur les questions d'intérêt et de débat publics.

Recommandations relatives à la pandémie de la COVID-19

6. Nous recommandons que le gouvernement fédéral accorde un financement d'urgence continu au secteur de l'EP pendant les années scolaires 2021-2023 pour atténuer les perturbations causées par la pandémie. Ce financement devrait comprendre i) un financement de base qui compenserait toute diminution survenue dans les revenus des droits de scolarité et toute augmentation des coûts d'enseignement, notamment les coûts engagés pour fournir un soutien supplémentaire pour aider les étudiants à surmonter les perturbations causées à leurs études par la pandémie; ii) un fonds de recherche d'urgence pour remédier aux difficultés causées par la pandémie aux chercheurs en début de carrière, lequel comprendrait des fonds supplémentaires pour les étudiants diplômés et les boursiers de recherche postdoctorale ainsi qu'une rémunération pour les enseignants non permanents libérés d'une partie de leur charge de cours; et iii) des ressources additionnelles en santé mentale pour soutenir le bien-être des enseignants-chercheurs, du personnel administratif et de soutien et des étudiants.

7. Nous recommandons que les gouvernements provinciaux collaborent à l'élaboration d'un cadre de reconnaissance et d'atténuation des effets de la COVID-19 sur l'éducation secondaire, en particulier de l'intensification des iniquités préexistantes. L'objectif serait non seulement de faire en sorte que les élèves du secondaire actuels conservent leur accès à l'EP, mais aussi qu'ils aient les ressources nécessaires pour assurer leur réussite pendant et après la pandémie. Ce cadre devrait comprendre des ressources supplémentaires qui permettraient de cerner toute lacune dans la formation des étudiants et d'y remédier, ainsi que des politiques fondées sur des données probantes et sensibles aux iniquités qui seraient destinées à atténuer les effets de la pandémie sur les cotes utilisées pour l'évaluation des admissions et des bourses.

8. Nous recommandons que le gouvernement fédéral prolonge son moratoire sur le remboursement des prêts d'études canadiens jusqu'au 31 décembre 2022 et qu'il envisage d'accorder une dispense substantielle du remboursement des prêts; et que toute initiative fédérale en matière de revenu de base garanti tienne compte des droits de scolarité assumés par les étudiants actuellement aux études postsecondaires et de la dette d'études des anciens étudiants.